



BUREAU SYNDICAL

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Les membres du Bureau, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAVEROT, se sont réunis à la mairie de Grézieu-le-Marché le vendredi 17 novembre 2023 à 14h00.

Les Membres du Bureau :

Présents : Madame DRID, Messieurs CHAVEROT - GOUTAGNY - VANEL - GONZALEZ - VOLAY - BASSON - MOINE - CHARMET

Les Partenaires du Syndicat :

Présents :

SUEZ : Messieurs FRANCO - BARONNIER
SAFEGE : Messieurs COLONNA – LE MENN

Excusés :

SUEZ : Madame DUPEUBLE
SAFEGE : Monsieur BOSSI

Monsieur MONTVERNAY, Mesdames RABY et RIBEYRON ont également assisté à la séance.

Après l'approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du Bureau du 2 octobre dernier et la désignation de Michel CHARMET en qualité de secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur CHAVEROT demande l'autorisation de le modifier en rajoutant le point suivant :

- ✓ Avenant n°1 au marché de renouvellement du câble de télécommande tranche 2 avec le groupement FONT TP/INEO.

Accord unanime du Bureau Syndical.

1) Relevé des décisions du président

L'assemblée prend connaissance du document faisant mention des décisions du Président depuis la dernière réunion de bureau.

2) Cession d'une parcelle à Valfleury

Monsieur MONTVERNAY informe l'assemblée que le syndicat est propriétaire d'une parcelle située sur la commune de Valfleury sur laquelle se trouve un réservoir qui n'est plus en service depuis quelques années (2019).

Cette parcelle, d'une superficie de 625 m² a trouvé acquéreur avec une proposition à 300 € (l'estimation du service des domaines était de 190 €).

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'acte de cession de cette parcelle mais décide que les frais d'enregistrement de cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

3) Bilan de fin de contrat (DSP : 2010-2022).

Monsieur le Président demande à Messieurs FRANCO et BARONNIER de SUEZ de quitter la séance.

Madame RIBEYRON présente à l'Assemblée un bilan du contrat de DSP avec SUEZ de 2010 à 2022.

Elle fait état du total dépensé dans le cadre du renouvellement non programmé (garantie) à savoir 1 775 000 € pour une prévision de dépense de 1 695 900 € puis communique le montant total du renouvellement programmé (patrimonial) qui s'élève à 3 918 400 € pour une dépense estimée à 3 978 000 €.

Monsieur MONTVERNAY indique que les autres indicateurs ont été présentés lors de la séance du 2 octobre dernier. Il en ressort que la validation annuelle des différents comptes a favorisé le suivi des soldes et des reliquats et a permis un « *atterrissage* » ciblé vers un relatif équilibre en fin de contrat.

Messieurs FRANCO et BARONNIER de SUEZ, réintègrent la séance.

4) Avenant n°1 au marché de renouvellement du câble de télécommande tranche 2 avec le groupement FONT TP/INEO

Dans le cadre des travaux de renouvellement du câble de télécommande tranche n°2, Monsieur MONTVERNAY rappelle aux membres du Bureau, le marché en date du 23 mars 2023 avec le groupement INEO (mandataire)/FONT TP pour un montant de 259 661,71 € HT, puis il présente l'avenant n°1.

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires (élagage, chambres de tirage supplémentaires) réalisés pour un montant de 9 279,82 € HT.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant N°1 au marché avec le groupement INEO (mandataire)/FONT TP et autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

5) Proposition de renouvellement d'un tronçon de câble de télétransmission (Tranche n°3) au programme 2024. Présentation de l'avant-projet et décision de lancer la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée.

Monsieur COLONNA présente aux membres de l'assemblée l'étude de faisabilité ayant pour objet le renouvellement d'un tronçon de câble de télétransmission (dénommée Tranche n° 3).

Actuellement, il est constaté des problèmes récurrents de continuité électrique sur le câble existant situé entre les réservoirs généraux à proximité de RIVERIE et la sortie du bourg de Sainte Catherine. Celui-ci a été posé en accompagnement de la conduite DN 800 mm. La localisation des défauts est rendue difficile en raison de l'accès au site très accidenté. Il est constaté également à l'ouverture des fouilles, lors des réparations, une forte humidité dans le câble et dans les boîtes de jonction.

Les impacts d'un dysfonctionnement du câble de télétransmission sont les suivants :

- Rupture partielle des automatismes des pompages,
- Absence de visibilité via la supervision,
- Dysfonctionnements « Aquadvance » dans l'exploitation du service,
- Absence d'optimisation des pompages entraînant un enjeu financier (pour SUEZ).

Il est donc opportun d'envisager un remplacement du câble sur ce tronçon.

Le tracé envisagé pour renouveler ce câble contourne en grande partie le bourg de Ste Catherine, il évite ainsi des cours d'eau et le fond d'un talweg.

Il est proposé la pose d'un câble blindé type SYT1 en fourreau + 1 PEHD Ø40mm pour poser éventuellement une fibre optique à terme. Le linéaire approximatif de ce projet est d'environ 2 800 m.

- ✓ Le coût estimatif de l'opération : 410 000 € HT d'après les études d'avant-projet.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, valide le renouvellement d'une tranche (n°3) du câble de télétransmission comme présenté et autorise Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

6) Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la chaîne élévatoire n°1 (Action n°3)

Monsieur COLONNA présente aux membres du Comité Syndical le fonctionnement des chaînes élévatrices ainsi que les enjeux et les projections liés à la réhabilitation de l'ancienne chaîne élévatoire. Il présente rapidement le diaporama qui sera présenté aux délégués lors du Comité Syndical et énumère le contenu de la mission.

Les élus du Bureau approuve à l'unanimité la réalisation de cette étude.

Monsieur Christophe MONTVERNAY souhaite que les conclusions et les propositions soient disponibles pour le début de l'été afin d'être présentées au Bureau Syndical de juin 2024. Il rappelle que cette mission doit se mener de front avec le schéma directeur d'eau potable notamment en ce qui concerne la détermination du besoin futur.

7) Informations générales sur l'activité du Syndicat

- ✓ DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :

Monsieur BARONNIER, SUEZ, présente le bilan 2023 ainsi que le planning prévisionnel 2024 des contrôles sur les poteaux incendie.

Il rappelle que ceux-ci suivent la fréquence imposée par le SDMIS :

- ◆ Dans les communes du Rhône : visite tous les 3 ans et contrôle complet tous les 9 ans.
- ◆ Dans les communes de la Loire : contrôle complet tous les 4 ans.

Il précise que toutes les données récoltées sont rentrées dans le SIG et seront utilisées pour la mise en place du SDAEP.

En 2023, 661 poteaux ont été vérifiés sur 21 communes : 404 contrôles débit/pression et 257 contrôles fonctionnels.

14 hydrants hors service ont nécessité de grosses réparations.

Pour 2024, la prévision est de 876 contrôles sur 28 communes : 370 contrôles débit/pression et 506 contrôles fonctionnels.

Il est rappelé que près de 2 500 poteaux incendie sont recensés sur le périmètre du Syndicat.

- ✓ Bilan 2023 de l'utilisation des bornes de puisage :

Monsieur BARONNIER poursuit avec l'état récapitulatif de l'utilisation de ces bornes pour 2023. Entre mi-octobre 2022 et mi-novembre 2023, 552 prélèvements ont été recensés sur les 28 bornes de puisage positionnées sur le territoire du Syndicat, représentant un volume de 1 201 m³ puisés soit une moyenne de 2,18 m³ par prélèvement.

Les 6 bornes les plus actives sont celles de St Martin en Haut, Souzy, Aveize, Panissières, Bessenay, St Symphorien sur coise.

Il est rappelé que chaque commune et communauté de communes dispose également d'une carte à sa disposition pour utiliser ces équipements.

- ✓ Réunion CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du 24 octobre 2023 : Monsieur CHAVEROT informe les membres du bureau des points abordés lors de cette réunion et notamment de l'avis favorable de la commission sur la proposition du prix de l'eau.

8) DERNIERES MISES AU POINT DU COMITE SYNDICAL

Monsieur CHAVEROT présente aux membres du Bureau les différents points qui seront vus au Comité Syndical de ce jour.

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président fait part de sa réflexion et de sa volonté d'engager une action en justice concernant la problématique des PFAS. Il propose de déposer une plainte contre X à ce sujet. En effet, si les concentrations actuelles de ces molécules sont en-dessous des seuils réglementaires, la situation est fragile et pourrait évoluer défavorablement dans les mois ou les années à venir.

Par ailleurs, l'emballement médiatique lié à cette affaire a véhiculé bon nombre d'informations, parfois erronées, auprès des habitants ce qui est désastreux pour l'image et la crédibilité du service.

Les membres du Bureau Syndical approuvent la proposition de Monsieur le Président.

Le prochain Bureau Syndical aura lieu le lundi 5 février 2024 à 14h00 au siège du Syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.